



Le Snetap-FSU, un syndicat qui prend ses responsabilités

Le SNETAP-FSU est entré en résistance, face à la destruction du service public d'éducation. Les personnels de l'enseignement agricole public ne veulent pas en effet, que soit sacrifié un système éducatif qui a fait ses preuves et qui est reconnu pour ses qualités. Mais les coups portés par les gouvernements successifs sont violents et nombreux, et c'est pourquoi les réactions ont été à la hauteur. Retour sur deux années de mobilisation et d'actions pour inverser cette tendance inacceptable.

Décembre 2007

Manifestation nationale

Faisant suite à la suppression de 600 emplois dans l'Enseignement Agricole Public et à l'équivalent de 200 classes fermées depuis 2002, le Congrès d'Albi de novembre 2007 avait décidé de l'organisation d'une grève et d'une manifestation d'ampleur nationale afin de combattre les nouvelles orientations prévues par la note de service « rentrée 2008 » (baisse de 3% l'an de la DGH pour 5 ans) et le désastreux projet de budget 2008 supprimant 319 emplois dans l'EAP.

Cette manifestation à l'appel de l'Inter-syndicale (Snetap-FSU, Syac-CGT, SUD Rural, Sfoerta-FO) réunissant plus de 600 personnes à Paris, le 14 décembre 2007, visait notamment à interpellé les parlementaires afin qu'ils amendent le projet de budget qui leur était soumis.

Si les représentants du ministère apportèrent peu de réponses le jour même aux revendications des personnels de l'EAP - en dehors d'une prime exceptionnelle pour nos collègues TOS portée de 200 à 700 euros..., le Ministre pressé par l'intersyndicale de répondre à l'exaspération exprimée par les personnels, a reçu en audience le 15 février 2008 les organisations syndicales. Il leur a annoncé qu'il ramenait la baisse de DGH de -3 à -1% et qu'il rétablissait des moyens pour la rentrée 2008, à savoir 2 millions d'euros de crédits supplémentaires pour assurer les remplacements, 130 emplois d'enseignants et ajoutait 27 postes supplémentaires au concours.

Au final, les moyens supplémentaires obtenus par les personnels mobilisés, à la fois pour l'année scolaire en cours et pour préparer la rentrée 2008, ne

devaient hélas pas permettre d'inverser le cours des choses puisque l'évolution de la DGH pour la rentrée 2008 restait négative, mais ils atténuèrent les reculs initialement programmés.

Par suite, la rentrée 2008 en apparence « réussie » a vite laissé place à de nouvelles et profondes inquiétudes générées par le maintien dogmatique d'une baisse moyenne annuelle de 3% de la DGH et la suppression de 88 emplois supplémentaires d'enseignants et de 64 emplois d'administratifs prévue dans la préparation du budget 2009.

Cela explique que le mandat pris par le Conseil Syndical National du SNETAP-FSU de mai 2008 de « Rentrée sans ambition et sans moyens = une rentrée sans note et sans CCF » ait été mis en œuvre sans délai.



ANS DE LUTTE POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Septembre 2008 Action de rétention des notes et des rubans de CCF

L'objectif premier de cette modalité d'action nouvelle fut clairement de peser sur le budget en débat au Parlement, en essayant de gagner en lisibilité dans les médias. Force est de constater que le Sénat n'est pas resté sans réaction face à nos revendications puisque, le 3 décembre 2008, dans un amendement proposé par F.FERAT au nom de la Commission des Affaires Culturelles, il se proposait de rétablir 11 millions d'euros de crédits ainsi que 100 emplois d'enseignants et 64 d'administratifs. Hélas, la commission paritaire mixte sous la pression du Ministre du budget E.Woerth, a d'une part réduit considérablement les crédits en les portant de 11 à 8,2 millions d'euros et d'autre part écarté toute possibilité de rétablissement d'emplois.

Le sentiment des personnels de s'être fait « voler » le fruit de leur mobilisation a conduit avant la fin janvier 2009, plus d'un lycée public sur deux à entrer dans l'action de blocage des notes. Cette mobilisation d'un nouveau genre, relayée par des rassemblements

devant les préfectures de région le 21 janvier 2009 et l'envoi de courriers aux parlementaires a conduit notamment F.FERAT à interpellé par une question au gouvernement le Ministre de l'Agriculture sur l'utilisation qu'il envisageait de faire de l'amendement voté par le Parlement. Manifestement déçue par sa réponse, la sénatrice a déclaré que « ce n'est pas tant de crédits dont a besoin l'EAP, mais d'emplois ».

A la fin du deuxième trimestre, conformément aux engagements pris auprès de nos usagers de ne pas les pénaliser (dossier d'orientation, d'inscription post-bac...), les personnels ont été amenés, à contrecœur le plus souvent faute d'avancées significatives, à sortir de ce mouvement de rétention des notes. Le Conseil Syndical National du SNETAP invitait alors les collègues mobilisés à procéder à l'envoi des notes retenues au Président de la République, afin qu'il mesure directement les effets néfastes de sa politique de casse de l'école publique.



Communiqué du 3 juin 2009

Enseignement agricole : le Sénat reste vigilant

La commission des affaires culturelles a auditionné ce mercredi 3 juin 2009 M. Jean-Louis Buër, directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il s'agissait d'une première, la commission ayant souhaité faire le point sur l'utilisation des 38 millions supplémentaires votés par le Sénat pour l'enseignement agricole en loi de finances pour 2009 et sur la préparation du budget 2010.

Mme Françoise Férat (UC - Marne), rapporteur des crédits de l'enseignement agricole, a souligné à cette occasion que « les faits nous ont donné raison. En décembre dernier, nous avions répondu aux principales difficultés que connaissait l'enseignement sous contrat, mais n'étions pas parvenus à obtenir du Gouvernement des rétablissements de postes dans l'enseignement agricole public. Les décisions récentes du ministre de l'agriculture et de la pêche, qui a ouvert 132 équivalents temps plein supplémentaires dans l'enseignement public, montrent que notre analyse était juste : il n'y a plus d'emplois à supprimer dans les établissements publics. Il est donc temps de cesser d'adapter les effectifs aux moyens et d'accorder enfin les moyens qui vont avec les effectifs. »

M. Jacques Legendre (UMP - Nord), président de la commission, a rappelé « l'attachement du Sénat à l'enseignement agricole. Au moment où se prépare le projet de loi de finances pour 2010, nous restons vigilants afin que les avancées obtenues par notre Haute assemblée ne soient pas remises en cause à l'automne prochain. A nos yeux, l'essentiel des 38 millions votés par le Sénat doit rester acquis à l'enseignement agricole. De même, il n'y aurait pas de sens à revenir en décembre sur des rétablissements de poste annoncés en mai. »

La commission, qui a également auditionné les représentants de l'intersyndicale de l'enseignement agricole public, suivra avec la plus grande attention l'élaboration du budget pour 2010 de l'enseignement agricole et tout particulièrement de sa composante publique.

Mars 2009 « Appel des 300 »

À la mi-mars, les organisations syndicales apprenant par une information divulguée aux DRAF lors de leur réunion mensuelle tenue à Paris, que l'enseignement agricole public était sommé par le contrôleur financier de rendre 200 ETP d'emplois de contractuels à la rentrée 2009, soit une suppression de 300 emplois (en nombre de personnes physiques). Cette mesure qui signifiait la suppression d'une quinzaine d'ETP pour certaines régions, a conduit les DRAF à revoir la carte des formations, des options facultatives et à planifier de nouveaux plafonnements de recrutement pour la rentrée 2009. En outre, cet épisode mettait en

évidence le mensonge du Ministre qui, contrairement aux annonces faites un an plus tôt, n'avait rétabli aucun emploi supplémentaire pour la rentrée 2008.

Des contractuels du SNETAP, ulcérés par ce nouveau coup porté à l'EAP et à ses personnels les plus précaires, ont alors lancé l'« appel des 300 », fortement relayé par les sections d'établissement auprès des parlementaires. Le front du refus s'est également manifesté dans la rue, avec des mobilisations exemplaires conduites dans un certain nombre de régions, à l'image de l'entremet de l'EAP organisé en Languedoc-Roussillon. Le Ministre s'est, dès

lors, retrouvé dans une situation de plus en plus inextricable et c'est directement avec le cabinet du Premier Ministre qu'il a renégocié le plafond d'emploi, les suppressions d'emplois étant ramenées le 13 mai 2009 de 177 à 45 ETP.

Dans le même temps, le ministère demandait à la DGER de recourir massivement aux heures supplémentaires, à raison de 90000 heures pour l'année scolaire 2009-2010. Le SNETAP a alors appelé sans ambiguïté les personnels à s'opposer à cette mesure qui conduirait au non renouvellement du contrat de très nombreux agents contractuels en n'acceptant, à la rentrée 2009, aucune

heure supplémentaire au-delà de celle qui peut être imposée par l'administration.

C'est confronté à ces sombres perspectives de rentrée que le Rassemblement à Paris des contractuels et délégués des régions du 19 mai, à l'initiative de l'intersyndicale, a conclu à la nécessité de muscler l'interpellation des pouvoirs publics par une manifestation début juin et un ultimatum au gouvernement, avertissant que, si nous ne devions pas être entendus sur nos revendications de rétablissement des emplois, nous déciderions d'une action sur les examens.

Juin 2009

Audition par le Sénat et manifestation nationale

Le Congrès d'Hyères a pris ses responsabilités et précisé un mandat d'action susceptible de porter sur la période des examens, à travers le blocage des centres de correction d'écrits, à défaut d'être entendu par le Ministre à l'occasion d'une nouvelle manifestation nationale.

Le 03 juin 2009, à l'initiative du Bureau National du SNETAP, la Commission des Affaires Culturelles du Sénat, en charge chaque année du rapport sur le budget de l'enseignement Agricole, a procédé à l'audition du DGER et de l'intersyndicale de l'EAP (Snetap-FSU, Syac-CGT, SUD Rural, Sfoerta-FO) sur la situation de notre système public d'enseignement. L'exercice est suffisamment rare pour en souligner l'importance. Il convient de même de souligner le rôle décisif du groupe communiste dans l'obtention d'une telle audition. Les conclusions des sénateurs de droite comme de gauche qui ont procédé à ladite audition méritent d'être citées, car elles viennent conforter les personnels et les organisations syndicales qui se battent à leurs côtés dans le bienfondé de leurs analyses et

mobilisations résolues : « Il n'y a plus d'emplois à supprimer dans les établissements publics. Il est donc temps de cesser d'adapter les effectifs aux moyens et d'accorder enfin les moyens qui vont avec les effectifs. » [communiqué de presse du Sénat du 03 juin 2009].

Le 11 juin 2009, à l'appel du Snetap-FSU, rejoint par le Syac-CGT et le Sfoerta-FO, ce ne sont pas moins de 450 personnels de l'EAP, accompagnés de parents d'élèves (FCPE), qui ont manifesté à Paris.

L'ultimatum adressé au Ministre, concernant le rétablissement des 45 emplois de contractuels indûment supprimés, des 88 emplois d'enseignants et 64 d'administratifs au budget 2009, ainsi que la demande d'un moratoire sur les suppressions d'emplois dans le cadre de la préparation du budget 2010, est resté sans réponse.

Cette absence de réponse et pour tout dire ce mépris affiché tant pour les personnels que pour les usagers de l'Enseignement Agricole Public a conduit de fait aux blocages des centres de corrections d'examens.



Fin juin - début juillet 2009

Pas d'emplois Pas de corrections

Sur fond de préavis de grève reconductible, une douzaine de blocages de centres de corrections d'examens se sont ainsi échelonnés du 12 juin au 3 juillet 2009, à l'appel du Snetap-FSU, du Syac-CGT et de SUD Rural.

Aux revendications légitimes des personnels, la DGER a répondu par l'envoi des forces de l'ordre pour assurer le bon déroulement des corrections d'examens (jusqu'à déployer une centaine de gendarmes sur les établissements de Tours-Fondettes et Rennes le Rheu), ce qui a provoqué l'exaspération des collègues engagés dans l'action et de nombreuses réactions de la part des personnels convoqués...

Ainsi, sont venus s'ajouter aux blocages organisés un certain nombre de mouvements spontanés de correcteurs (débrayages, rétention des notes avec mises sous scellés des bordereaux de correction, droit de retrait, pétitions...).

Sur fond de crise avérée et largement relayée par les médias, le SNETAP-FSU a interpellé par courrier, au nom de l'Intersyndicale, le nouveau Ministre de l'Agriculture les 24 et 29 juin 2009 pour lui demander une audience d'urgence.

Cette audience a finalement eu lieu le 6 juillet 2009 (voir communiqué de l'Intersyndicale).








COMMUNIQUE

Les personnels de l'Enseignement Agricole Public attendent des actes.

La mobilisation des personnels cette année scolaire a été sans précédent. Le blocus des centres de correction d'examen et la rétention des notes par de nombreux correcteurs ont donné la mesure de l'exaspération des personnels.

Forte de cette détermination, l'Intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public a été reçue par le nouveau Ministre de l'Agriculture qui, à défaut de réponses immédiates, s'est engagé sur plusieurs rendez-vous avec les personnels.

L'intersyndicale a bien pris acte que le Ministre, par ses déclarations, semble se démarquer de ses prédécesseurs.

« L'Enseignement Agricole Public est le seul point noir de mon administration, et cela non du fait des agents ou des élèves, mais du fait de négligences politiques » (propos du 6 juillet 2009, devant l'Intersyndicale).

L'intersyndicale a donc décidé de restituer l'ensemble des bordereaux de notes des examens pour ne pas pénaliser les élèves mais reste cependant très attentive aux réponses concrètes qui seront apportées par le Ministre aux revendications qui sont plus que jamais d'actualité.

Le ministre s'est engagé, devant l'intersyndicale, à apporter une réponse avant la mi juillet sur le rétablissement des 45 ETP de contractuels et le maintien des options facultatives, puis avant la rentrée, sur un moratoire sur les suppressions de postes dans l'EAP en 2010.

Par ailleurs le ministre a annoncé des assises nationales de l'enseignement agricole public en octobre. Celles-ci n'auront de sens qu'à partir du moment où des signes politiques forts de défense et de promotion de l'enseignement agricole public auront été envoyés aux personnels, trouvant des traductions concrètes dans le projet de loi de finances 2010.

La mobilisation des personnels à l'appel de l'Intersyndicale a démontré le bien-fondé d'une activité syndicale sur le long terme, déterminée, claire et responsable, qui ne joue pas la division syndicale, et qui répond aux intérêts des familles, des élèves et aux besoins établissements.

Les rendez-vous avec le Ministre sont maintenant pris.

L'Enseignement Agricole Public est entré en résistance et rien ne fera fléchir la détermination des personnels pour porter un autre projet pour le service public d'éducation.

Paris le 08 juillet 2009

Bilan-étape et perspectives

L'action de rétention de notes conduite deux trimestres durant, ainsi que celle menée sur cette fin d'année scolaire de blocage des centres de corrections d'examen, sont inédites dans l'Enseignement Agricole Public et marquent aussi le paysage éducatif en général. Elles démontrent la colère et l'exaspération des collègues face à l'asphyxie organisée d'un système public d'éducation qui est pourtant unanimement reconnu pour sa qualité et ses taux remarquables d'insertion scolaire et professionnelle.

L'impact de ces actions n'est pas négligeable si l'on considère le nombre de questions écrites et orales (la dernière datant du 09 juillet au Sénat) que des parlementaires ont posées au gouvernement

concernant la situation de crise dans laquelle se trouve l'EAP, ou la prise de position unanime en notre faveur des sénateurs dans le cadre de la Commission des Affaires Culturelles du Sénat, ou encore les relais médiatiques dont nos actions ont pu bénéficier depuis près de deux ans maintenant. Le nouveau Ministre de l'agriculture a d'ailleurs tout à fait pris conscience de la gravité de la situation puisque le 7 juillet, lors de la réception annuelle au ministère, il a indiqué avoir ressenti « un véritable désarroi » à la fois chez « les professeurs, les ingénieurs mais aussi chez les étudiants » de l'enseignement public agricole.

La mobilisation reste donc plus que jamais de mise. Le SNETAP attend maintenant le signe fort

que le Ministre lui a annoncé le 6 juillet et entend bien continuer avec détermination la bataille contre le raisonnement purement arithmétique du DGER qui prône « la politique d'optimisation des moyens » et pour un budget 2010 qui réajuste le plafond d'emplois en fonction de la réalité des besoins du service public d'enseignement agricole.

Le dernier Congrès National du SNETAP-FSU a acté l'entrée de l'Enseignement Agricole Public en résistance, les personnels, comme les usagers, étant fondés à se considérer désormais en état de légitime défense et à en tirer toutes les conséquences. Face à la violence des politiques gouvernementales à l'œuvre, le SNETAP a décidé de ne pas répondre par des actions « jusqu'aux boutistes », mais en

revanche il inscrit résolument ses actions dans la durée. Une action chassera l'autre jusqu'à ce que les attaques mettant aujourd'hui clairement en cause la survie de notre outil d'éducation et de formation agricole public cessent.

Merci aux personnels de l'Enseignement Agricole Public qui ont su se mobiliser dans des conditions souvent difficiles et qui ne lâchent rien. Et même si l'on a parfois l'impression de « se battre contre des moulins », nous sommes debout, ensemble, déterminés, responsables et nous ne renoncerons pas !

Paris le 18 juillet 2009

Le Bureau National
du SNETAP-FSU